

Etats des lieux :

L'association CACSI a été fondée par une initiative d'un groupe de citoyens en 2015.

Objet : Accueil, accompagnement, des personnes nouvellement arrivées sur le territoire en situation de demandeur d'asile, ainsi que la sensibilisation des citoyens aux enjeux interculturels et migratoires.

Notre association compte un Conseil d'administration de 12 membres et nous sommes près de 70 adhérents.

La situation à ce jour : Depuis août 2016, nous accueillons 9 personnes (familles et hommes célibataires et/ou mariés), venant d'Erythrée, Soudan, Russie, Azerbaïdjan.

Si les rapports avec les élus ont été distants initialement (à l'exception d'une commune déléguée qui s'est montrée très ouverte), il a fallu du temps pour convaincre et faire accepter notre engagement en faveur des demandeurs d'asile sur notre territoire.

Les foyers accueillis ont tous été logés dans des logements mis à disposition gracieuse par des propriétaires privés, avec lesquels l'association a contracté des baux de 3 ans. A ce stade et depuis 3 ans maintenant, la mairie n'a pas mis de logement à disposition.

Initialement nous avons été accompagnés par un opérateur social, dont très vite nous avons mesuré les difficultés à bien travailler ensemble du fait de la distance entre le siège administratif et notre territoire. Au quotidien les démarches étaient suivies et assurées par l'association et ses bénévoles.

Depuis novembre 2017, la préfecture nous a confié, l'accompagnement social pour les nouveaux foyers arrivés sur notre territoire. Nous assurons l'accompagnement et le suivi administratif, social, l'apprentissage du français (avec près de 10 bénévoles), et l'intégration économique par une mise en lien avec des employeurs. Nous prenons appui également auprès des services sociaux (assistante sociale du secteur) et/ou auprès d'organisme compétent si besoin en matière de traduction.

Dénoncer l'inacceptable :

Alors que le gouvernement examine un projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » plus connu sous le nom d'une de ses dispositions « le droit à l'erreur », mais dont une multitude d'aspects sera étudiée, tous liés aux relations entre les administrations et les usagers.

Il est important que nous dénoncions dans ce projet de loi la déshumanisation des procédures dans la relation de l'administration avec les usagers. En effet les personnes migrantes doivent régulariser l'ensemble de leurs situations (CAF, pôle emploi, préfecture...) par voix dématérialisée. Or, pour beaucoup d'entre elles, l'absence de compréhension, du français, « les illétrés numériques », sont fragilisés voir pénalisés sévèrement dans leurs accès et/ ou préservation de leurs droits.

Pour ex : une actualisation non faite dans les temps sur le site pôle emploi, les personnes sont systématiquement radiées, et doivent se réinscrire à nouveau, avec un déplacement à pôle emploi, (car impossible pour eux de le faire numériquement) qui cette administration notamment en milieu rural peut se trouver à plus de 20kms du domicile. Même chose avec la CAF, quand elle demande de fournir un justificatif ex : récépissé carte de séjour, si la personne n'a pas été cherché l'info sur son espace personnel dans « mes échanges avec la CAF », ses prestations peuvent être suspendues du jour au lendemain.

Nous dénonçons également, les retards de convocations à la préfecture après la date de fin d'un récépissé (ex, si votre récépissé se termine le 16 du mois et vous êtes convoqués le 20, tous vos droits se trouvent ainsi suspendus, CAF, Pôle emploi...car vous n'avez pas fourni votre nouveau récépissé avant la date de fin du précédent récépissé.

Notre association a été confrontée directement à ces problèmes avec les administrations à plusieurs reprises, et sans possible régularisation en interne notamment avec pôle emploi. Quant aux prestations CAF, si elles sont régularisées, les paiements peuvent arriver avec 10 à 15 jours de retard après la date légale de versement le 5 du mois. Ces situations sont autant de facteurs fragilisant les personnes accueillies.

Nous dénonçons également les délais de transfert beaucoup trop importants de pièces administratives, d'un département à un autre. Pour un dossier MDPH, pour un enfant en situation de handicap (moins de 16 ans, donc obligation de scolarisation vers un établissement spécialisé), le transfert du dossier a mis plus de 4 mois, et l'instruction MDPH pour l'orientation scolaire de l'enfant est attendue depuis plus d'un an.

Etre force de propositions pour poser les fondements d'une politique alternative :

- Pour demander au niveau Européen une révision urgente de la convention Dublin 3, rendue obsolète et inapplicable.

En tant que citoyens nous souhaitons une mobilisation de nos responsables politiques, pour que l'Europe bouge ses lignes concernant les procédures DUBLIN, qui crée une réelle inégalité européenne, dans l'accueil, et la gestion des flux migratoires. On ne peut pas continuer de gérer la crise migratoire comme si elle n'était qu'un problème numérique, économique ou de sécurité. La construction européenne s'est faite sur la base de mettre en commun, les ressources et les talents de chacun. On ne peut pas en tant que citoyen accepter de faire porter à un ou deux pays (Italie, Grèce notamment) tout le poids des migrations.

- Chaque village de France doit se mobiliser pour accueillir. Le migrant derrière l'écran (de TF1 ou France 2) suscite des peurs de la méfiance, du rejet. Le migrant dans ma commune rurale devient un habitant comme un autre, il se lève le matin, part au travail, conduit ses enfants à l'école... Une des politiques alternatives à construire est celle que nous avons connue dans les années 75 -80, où chaque village de France s'était mobilisé pour accueillir des réfugiés d'Asie du Sud Est. Ce n'est pas 30 000 qui ont été accueillis, mais 300 000. Les élus doivent savoir compter sur leurs citoyens.

- Un accès immédiat à l'apprentissage de la langue et au droit au travail. Ne pas attendre que l'ofpra est statué. Dans des bassins d'emplois en pénurie de main d'œuvre, l'accès au travail doit être facilité pour les demandeurs d'asile. C'est un pas essentiel d'intégration, qui contribue à la bonne santé psychologique des demandeurs d'asile.

- **L'accueil des migrants n'est pas un délit (suppression du délit de solidarité)**

Vivre ensemble, construction d'un autre discours.

Dès la création de CACSI, un des axes de notre action est « la sensibilisation des citoyens aux enjeux interculturels et migratoires ».

Ce travail est mené parallèlement à notre action quotidienne d'accueil et d'accompagnement. C'est ainsi que pour l'année 2017 notre association a mené les actions suivantes :

- Conférence/débat avec le directeur de l'OFPRA > 130 participants.
- Ciné-débat > 140 participants ;
- Participation à la fête de l'arbre bleu avec le jeu « parcours migrants » > 50 participants
- Partenariat avec Scène de pays autour d'une manifestation culturelle > 200 participants
- Café citoyen autour du thème des mineurs isolés > 80 participants
- Interventions dans les collèges et lycées > 400 participants.

Créer des passerelles, s'associer à d'autres acteurs locaux lors de manifestations, être à l'initiative de soirées, cinéma, débat, café citoyen, sont autant d'occasion pour faire changer les regards, déconstruire les préjugés...

L'intégration n'est pas un processus à sens unique. C'est un échange entre les populations d'accueil et les migrants, afin que tous perçoivent les différences comme complémentaires et non antagonistes, s'épanouissent et contribuent au bien-être collectif, en respectant les droits de la personne humaine et les valeurs fondamentales de l'Etat de droit.

L'Intégration ne doit pas être un processus à marche forcée (notamment par rapport aux codes culturels, vestimentaires...) mais bien une collaboration, une rencontre avec l'autre, qui a fui, en dépit de tout. L'accompagnement est un processus long et lent. Quant nous sommes chez eux là-bas nous sommes « expat » et nous n'abandonnons pas nos codes culturels. Quand les migrants arrivent dans nos pays, savons-nous prendre en compte leur altérité ?

Dans nos actions de sensibilisation, il est important de toujours avoir à l'esprit la question suivante : Qu'est ce qui fait que l'autre devient facteur d'inquiétude ?